19 juin 2000

00.136
ad 00.026

Postulat du groupe socialiste

Mises en réseau et bourses

Dans le domaine de la formation, on assiste de plus en plus souvent à la mise en réseaux cantonal et intercantonal d'institutions qui offrent des prestations de nature comparable ou complémentaire, particulièrement au niveau tertiaire universitaire.

Pour souhaitable qu'il soit, ce processus engendre néanmoins des coûts supplémentaires pour les étudiants, liés aux déplacements, aux repas pris à l'extérieur, voire au logement.

Le Conseil d'Etat est prié d'étudier dans quelle mesure la loi sur les bourses est adaptée à la mise en réseau des écoles et, si tel n'est pas le cas, d'en proposer la révision.

Signataires: P. Bonhôte, B. Soguel et M. Barrelet.